

Le 28 Mai 2021 à 20h30 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la cantine, sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11

Étaient présents :

BLANCO Jordan	DEFOND Thérèse
CAZORLA Dominique	GIBERT Maryline
CHABRIER Alexandre	MOREL Nathalie
CHARBONNIER Jérôme	PERRET Clotilde
DEFOND Marion	

Étaient excusés :

TORRE GOUTORBE Jeannine	PENT Damien
-------------------------	-------------

Secrétaire de séance : CHARBONNIER Jérôme

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance de 30 avril
- Annulation de la délibération 2021/22 concernant le taux des taxes
- Modification du budget
- Transfert de la taxe de séjour à la communauté de communes du Pays d'Urfé
- Retrait : transfert de la taxe de séjour
- Transfert de la compétence PLUi à la communauté de communes du Pays d'Urfé
- Modification du PLU : choix de l'orientation en zone AUa (La Motte)
- Organisation des élections des 20 et 27 Juin
- Mise à jour du listing Ordures Ménagères pour le 15 Juin
- Questions diverses

Ordre : Approbation du compte-rendu de la séance du 30 Avril

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Ordre : Annulation de la délibération 2021/22 concernant le taux des taxes

Le conseil municipal annule la délibération 2021/22 concernant le taux des taxes. La nouvelle délibération tiendra compte des coefficients qui lient les différentes taxes entre elles.

Ordre : Modification du budget

Délibération modificative sur le budget d'investissement. Accord pour modifier les montants suivants :

- En dépense d'investissement
 - o 22 012,57 € au compte 001
 - o 28 983,63 € au compte 020
 - o 84 019,88 € au compte 2131.8.
- En recette d'investissement, 24 612,57 € au compte 1068

Ordre : Transfert de la taxe de séjour à la communauté de communes du Pays d'Urfé

Ordre : Retrait : transfert de la taxe de séjour à la communauté de communes du Pays d'Urfé

Il n'y a pas lieu de statuer sur ce transfert.

Ordre : Transfert de la compétence PLUi à la communauté de communes du Pays d'Urfé

Après avoir délibéré, le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pays d'Urfé.

Ordre : Modification du PLU : choix de l'orientation en zone AUa (La Motte)

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a approuvé le principe d'une modification du PLU en conseil municipal du 29 Janvier 2021.

Il rappelle qu'il est aujourd'hui nécessaire de prendre en compte plusieurs demandes ou situations existantes.

Il est notamment envisagé :

- De revoir la liste des changements de destinations, afin d'étudier la possibilité d'ajouter de nouveaux bâtiments, afin d'encourager la reprise de bâtiments existants et d'éviter la formation de ruines sur la commune.
 - o 9 avis favorables sur 9
- De créer de nouveaux Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) afin de prendre en compte des activités économiques existantes, souhaitant s'installer ou se développer dans la commune.
 - o 9 avis favorables
- De revoir le règlement de la zone AUa et son orientation d'aménagement et de programmation afin de permettre l'installation d'une activité économique locale.
 - o 4 avis favorables / 2 abstentions / 2 avis défavorables. Mme DEFOND Thérèse n'a pas pris part au vote.

Il est rappelé que ces adaptations ne remettent pas en cause les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal

- Prescrit la modification n°1 du PLU de Saint-Priest-La-Prugne, sous forme d'une procédure de modification avec enquête publique,
- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien cette procédure et à signer tous les documents s'y rapportant.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une transmission en préfecture.

Ordre : Organisation des élections des 20 et 27 Juin

Elles se tiendront à la salle des fêtes qui sera aménagée pour accueillir les deux bureaux de votes afin de procéder à l'élection au conseil régional et à l'élection au conseil départemental. Pour chaque tour de roulement, les bureaux de votes mobiliseront au moins 6 personnes. Le tableau de roulement sera communiqué à tous leurs membres.

Ordre : Mise à jour du listing des ordures ménagères pour le 15 Juin

Le conseil municipal a vérifié la liste des bénéficiaires du service d'ordures ménagères et a procédé à quelques mises à jours. Il est rappelé aux habitants, qu'en cas de changement de situation, il est nécessaire de le signaler auprès de la communauté de communes.

Ordre : Questions diverses

- **Gestion de la forêt**

La commission environnement, forêt, espaces sensibles et cadre de vie se réunira le mercredi 2 Juin à 19h00 pour étudier le plan de gestion de l'ONF.

- **Passage de cyclistes** :

Le 13 Juin 2021, accueil d'un point ravitaillement des cyclos de Vichy de 10h à 15h sous le préau de l'école.

Le 4 Juillet 2021 entre 9h et 11h, passage du Tour du Pays Roannais sur les CD 51 et 495.

- **Commission communication**

La commission se réunira le lundi 28 Juin à 19h30 pour la préparation du *St-Priest.Infos n°4*.

- **Le point sur les logements**

Logement de l'école : après libération des lieux par les derniers occupants, des travaux vont être envisagés avant de pouvoir accueillir un nouveau locataire. La commission bâtiment se réunira pour faire le point.

Logement de la poste : un autre devis est toujours en attente.

- **Le point sur le stade**

L'installation des cages multi-jeux débutera le 7 juin.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 25 Juin 2021 à 20h30 à la cantine scolaire.

La séance est close à 23h30.

Dim 20 Juin 2021	8 – 12h	12 – 15h	15h – 18h
Régionales	BLANCO Jordan	GIBERT M.	PRAS André
	CHARBONNIER Sylvie	CHALOT Noël	DEFOND Thérèse
Président	CHABRIER Alexandre	PENT Damien	MOREL Nathalie
Secrétaire	CHARBONNIER J.	FRATY Fernand	CHARBONNIER Jérôme
Départementales	DEFOND Marion	CAZORLA D.	PERRET Clotilde
	CHANTELOT Andrée	FRATY Hélène	CHABRIER Patrick

Assesseures suppléantes : Clarisse Perret et Lucette Cazorla